

CHARTRE L ABRICOTIERE

PREAMBULE :

Cette Charte est notre boussole. Elle permet aux membres de l'association l'AbriCôtère, aux administrateur·rice·s, aux futur·e·s coopérateur·rice·s et à nos divers partenaires d'identifier les objectifs fondamentaux qui précèdent à notre initiative.

Ce document permet d'assurer la cohérence de l'ensemble des actions ou services proposés au sein de l'association.

C'est un outil de cohésion interne. Cette charte est élaborée à ce jour en fonction du contexte actuel. Il est établi qu'elle est évolutive.

Un règlement intérieur viendra compléter les modalités de mise en œuvre du projet ainsi que les règles de vie quotidienne de l'association.

Tous les membres, administrateur·rice·s ou salarié·e·s de l'association s'engagent à se comporter de manière conforme aux valeurs et aux principes développés dans cette Charte.

PRESENTATION :

L'AbriCôtère, lieu d'échange et de diversités, génère dialogue et partage. Il invite à explorer et à se réapproprier les savoirs et savoir-faire. Il est propice à l'innovation et à la création grâce aux espaces partagés, à la mutualisation des outils et au plaisir de faire ensemble. Il permet l'accompagnement de nouveaux projets.

Il a pour vocation d'être façonné par ses adhérents, il doit être vivant et évoluer constamment.

Contexte :

Manque de locaux disponibles pour les associations locales

Besoin de créer du lien favorisant les échanges.

Animer le RDC de la tour des Peupliers, proche du centre-ville.

VALEURS :

En interne, et avec nos partenaires, nous nous engageons à défendre nos valeurs en faveur :

- **Du respect des lieux, personnes et de l'environnement**
- **La solidarité, la convivialité et le partage entre toutes et tous.**
- **l'ouverture aux autres dans la confiance en l'intelligence individuelle et collective**
- **L'éducation populaire**
- **Gestion collective et égalitaire**

Tous les acteurs du lieu sont en accord avec la charte. Celle-ci est remise par voie électronique ou papier à chacun des nouveaux adhérents et à toute personne ou organisation souhaitant investir les lieux de manière ponctuelle ou prolongée. Ces personnes sont alors censées avoir pris connaissance de la charte et adhérer à son contenu.

Pour tout nouveau locataire ou occupant régulier, le collectif vérifiera que celui-ci est investi dans les valeurs et le projet de l'AbriCôtère lors de sa demande d'entrée dans l'association.

document validé par le CA en date du 24/04/22